

## Arrêté de circulation et de stationnement

Le maire de la commune de Ugny sur Meuse,

**Vu** le code général des collectivités territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants,

**Vu** l'organisation de la commémoration des 80 ans du crash de l'avion Lancaster les samedi 27 et dimanche 28 avril 2024.

**Considérant** qu'il y a lieu de réglementer la circulation pour assurer la sécurité de cette commémoration,

**Vu** l'intérêt général,

### ARRÊTE :

**Article 1<sup>er</sup>** : La circulation des véhicules sera interdite sur la Grande Rue le samedi 27 avril 2024 de 10h à 19h.

**Article 62**: La brigade de gendarmerie de Vaucouleurs -Void Vacon et Monsieur le maire sont chargée chacune en ce qui la concerne, du contrôle et de l'exécution du présent arrêté.

Fait en Mairie à Ugny sur Meuse,  
le 22 avril 2024.

Le Maire  
Régis FIGEL

